



Assemblée générale

Distr. générale
18 août 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Trente et unième session extraordinaire
24 août 2021

Lettre datée du 17 août 2021, adressée à la Présidente du Conseil des droits de l'homme par le Représentant permanent du Pakistan et le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Conformément aux règles de procédure pertinentes, notamment le paragraphe 10 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, les paragraphes 119 à 128 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme et les articles 5 et 6 du Règlement intérieur du Conseil des droits de l'homme, le Groupe de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) à Genève demande la convocation, le 24 août 2021, d'une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan et les graves préoccupations qu'elle suscite.

La présente demande bénéficie du soutien des pays membres de l'OCI et des pays non membres de l'OCI qui sont membres et observateurs du Conseil des droits de l'homme (voir annexe).

Le secrétariat du Conseil des droits de l'homme est prié de prendre les dispositions nécessaires.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent du Pakistan,
Coordonnateur de l'Organisation de la coopération islamique
pour les questions relatives aux droits de l'homme
et les questions humanitaires

(*Signé*) Khalil **Hashmi**

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de l'Afghanistan

(*Signé*) Nasir Ahmad **Andisha**



Annexe

États membres et États observateurs du Conseil des droits de l'homme demandant la convocation d'une session extraordinaire

États membres

Allemagne, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Danemark, France, Gabon, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Libye, Mauritanie, Mexique, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchéquie, Togo.

États observateurs

Afghanistan, Albanie, Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Brunéi Darussalam, Chypre, Comores, Croatie, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Finlande, Gambie, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mozambique, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, Roumanie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Yémen, État de Palestine.
